

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

**Exigence 16**  
**Code ISIN : FRSG00012T50**

**Annexe complémentaire de présentation du support**

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de SG Issuer et Société Générale.*

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT**

**1. PRESENTATION SUCCINCTE**

<b>Dénomination</b>	Exigence 16
<b>Emetteur</b>	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
<b>Garant de la formule et des sommes dues</b>	Société Générale
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Code ISIN</b>	FRSG00012T50
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« indice »)</b>	<p>L'indice iSTOXX ® France ESG 40 Decrement 50 (Code Bloomberg : ISXFREDP) est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited.</p> <p>L'univers d'investissement de l'indice est les sociétés françaises de l'indice EURO STOXX Total Market ESG X 1 non impliquées dans les activités pétrolières et gazières non conventionnelles Parmi les 120 plus grandes capitalisations boursières, l'indice sélectionne les 60 entreprises les mieux notées en termes de gestion des risques ESG par Sustainalytics Il retient les 40 plus grandes capitalisations boursières et les pondère selon leur capitalisation boursière.</p> <p>L'indice iSTOXX ® France ESG 40 Decrement 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p>
<b>Prix d'émission</b>	100% de la Valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 24 juin au 25 octobre 2022 (en signature manuscrite) Du 24 juin au 28 octobre 2022 à 12h (en signature électronique)
<b>Date d'émission</b>	24/06/2022
<b>Date de constatation initiale</b>	31/10/2022
<b>Date de constatation finale</b>	01/11/2032
<b>Dates de constatation quotidienne</b>	Observation quotidienne du cours de clôture de l'indice entre le 31 octobre 2023 (inclus) et le 01 novembre 2032 (exclu)

<b>Dates de remboursement automatique anticipé</b>	Le 5ème jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement anticipé
<b>Date d'échéance</b>	08/11/2032
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	10 ans
<b>Documentation Juridique</b>	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus socgen com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 Puteaux sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement 2 si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Exigence 16 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 8 novembre 2032.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

### DÉTERMINATION DU NIVEAU D'ORIGINE

À la date de constatation initiale, soit le 31 octobre 2022, on observe le niveau de clôture du sous-jacent et on le retient comme niveau d'origine.

### MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ QUOTIDIEN

Entre le 31 octobre 2023 (inclus) et le 1 novembre 2032 (exclu), on observe quotidiennement le niveau de clôture de l'indice. Dès que le niveau de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

**L'intégralité du capital initial<sup>(2)</sup>**

+

**Un gain de 0,0274% par jour calendaire écoulé entre la date de constatation initiale (incluse) et la date de constatation quotidienne (exclue),  
soit 10,00% par an**

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 9,80%<sup>(2)</sup>)

Sinon, le produit continue.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 01/11/2032), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé automatiquement précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 31/10/2022).

**Cas favorable** : Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 08/11/2032 :

**L'intégralité du capital initial**

+

**Un gain de 0,0274% par jour calendaire écoulé entre le 31 octobre 2022 (inclus) et le 01 novembre 2032 (exclu)**

(Taux de Rendement Annuel Brut de 7,16%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian** : Si le niveau de l'indice est inférieur à 70% de son niveau initial mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 08/11/2032 :

**L'intégralité du capital initial**

(Taux de Rendement Annuel Brut Nul<sup>(2)</sup>)

**Cas défavorable** : Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 50% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 08/11/2032 :

**La valeur finale de l'indice**

(Taux de rendement annuel Brut négatifs)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice par rapport à son niveau initial : **la perte en capital peut donc être partielle ou totale.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

### **Principaux facteurs de risque**

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque de perte de capital :** Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

**Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### **3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.

### **AVERTISSEMENT**

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

### **DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR**

**Je reconnais avoir :**

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement Exigence 16 - Code ISIN : FRSG00012T50 que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**

- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

## QUESTIONNAIRE

**Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :**

La durée maximale de la formule de Exigence 16 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement automatique anticipé, à chaque date de constatation quotidienne, si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 100% de son niveau initial.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Exigence 16 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice iSTOXX ® France ESG 40 Decrement 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

**Fait à** ..... , **le** ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000€. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).